



Problème de participation commercial avec le garage !!!

Par **mandy**, le **16/06/2008** à **15:11**

bonjour, suite à de diverse panne sur ma voiture j'apporte mon véhicule chez un concessionnaire pour connaitre l'éventuel problème. Il me dit que c'est un défaut de fabrication au niveau de la pompe à injection et qu'il y a beaucoup de réparation, avec une somme assez importante. Il me précise bien que suite au défaut de fabrication, RENAULT s'engage à prendre 90% des réparations et que le client, donc moi, paye les 10% restant en guise de garantie. Je lui dit ok fait les réparations. Je récupère mon véhicule réparé, avec ma facture, il est bien précisé dessus qu'il y a une participation commerciale de tant... je paye ma facture de 365€ (donc les 10% restant) en chèque. (pour le moment tout se passe normalement...) 15 jours après avoir récupéré ma voiture et payé ma facture, le garage m'appelle en me disant que RENAULT a refusé la prise en charge des 90% car ma voiture à plus de 5 ans et que je vais donc être obligé de payer ces 90%. Comme que je trouve anormal, je pense que c'est une erreur de sa part, car il ne m'a jamais précisé que la prise en charge n'était pas sur, sinon je lui aurais jamais apporté mon véhicule pour faire les réparations, sachant que mon véhicule roulait... le garage me propose, en premier recour avant que je paye, de refaire une demande de prise en charge à RENAULT par courrier, qu'on signerait tous les 2, ce que je ne compte pas signé !!!! Par la suite j'ai donc appelé la relation clientèle de RENAULT, qui ne sont pas très aimable..., pour savoir comment je peux faire, et si le garage a le droit de faire sa!!! la personne ne répond pas à mes questions et m'annonce qu'à ce jour, le 13/06/08 il n'y a aucune demande de prise en charge commerciale faite pour mon véhicule!!! il me crée un dossier, et me dit qu'il vont prendre contacte avec le garage pour savoir ce qui se passe et me rappeler... je les rappelle dans l'après midi, pour leur demander une attestation qui me dit qu'à ce jour (donc 15 jours après les réparations) qu'il n'y a toujours pas de demande de prise en charge faite sur mon véhicule. la personne me répond qu'elle ne peut pas me faire d'attestation, qu'ils traitent mon dossier et me rappelle. Ce matin donc le

16/06/08 une dame me rappelle concernant ce dossier, pour me dire qu'elle a bien eu maintenant une demande de prise en charge (ce que je trouve bizarre) et me demande si je veux faire une prise en charge, je lui réponds que le garage doit le faire lui-même. Je pense que ce n'est pas à moi de le faire.
Je vous conseille de lui répondre que le garage doit le faire lui-même. Je pense que ce n'est pas à moi de le faire.
Merci